

Alain Peyrefitte : un singulier paradoxe

Pourquoi de Gaulle a-t-il mis en oeuvre le traité de Rome alors que la IV^e République venait de renoncer à l'appliquer ?

Quand le Général revient aux affaires en 1958, c'est par et pour l'Algérie. C'est parce que la IV^e République bute au fond de l'impasse, parce qu'elle a perdu la confiance de tous les acteurs politiques et militaires, parce que l'Armée éprouvée et impatiente est prête à se substituer à cette République en détresse. Aucune autre considération n'habite l'imagination de tous ceux qui, entre l'Elysée et Matignon, entre Paris et Alger, dans les cénacles des partis et les rédactions des journaux, jouent leur partition pendant ces folles journées qui vont du 13 mai au 1er juin.

Mais à peine le général de Gaulle est-il installé à Matignon, que chacun découvre que l'Algérie n'est pas l'unique problème de la France. Dans les chancelleries d'Europe et d'Amérique, pendant que le Général parcourt l'Algérie dans les premiers jours de juin, on s'inquiète du personnage, on sort des archives les anciens discours, on échange des opinions et des informations inquiètes.

Au premier rang des inquiets, tous ceux qui ont longuement négocié ce traité, signé à Rome en 1957, et ses règlements d'application, en cours d'achèvement. Ces textes doivent fonder un « Marché commun », étape décisive de la « construction européenne ». Certes, la Grande-Bretagne s'est tenue à l'écart et l'accord ne lie que la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie et les trois petits pays du « Benelux ». Mais, selon la méthode chère à Jean Monnet, la machine est en route, discrètement. L'autorité qui va s'installer à Bruxelles, avec l'appellation modeste de Commission, sera l'embryon encore presque invisible de la fédération projetée.

Les adeptes de cette méthode progressive et en quelque sorte para-politique – les Spaak, Lus, Adenauer, de Gasperi, et chez nous, sous l'égide de Jean Monnet, tout le gratin de la classe politique, de droite comme de gauche, forment un groupe bien soudé. Ils gardent depuis août 1954 le cuisant souvenir du combat mené avec succès par de Gaulle contre le projet de la CED, la Communauté européenne de Défense. Depuis, il s'est enfermé dans le silence de Colombey. Il n'a donné aucun signe public de ce qu'il pensait du traité de Rome. Il n'a réagi ni à sa signature, ni à sa ratification par le Parlement français. Mais comment imaginer qu'il en pense autre chose que le plus grand mal ?

Or, le président Pflimlin, nouvellement investi, se débat dans l'impuissance à maîtriser l'insurrection d'Alger, dans ce moment même, il doit aussi, mais dans le secret, prévenir les cinq partenaires de Bruxelles que la France ne pourra pas honorer la première échéance du traité. Le 1er janvier 1959, elle ne sera pas en état de procéder aux premiers allègements douaniers ; elle ne pourra pas entrer avec les autres dans le nouveau Marché commun, dont elle demande, en conséquence, que l'entrée en vigueur soit retardée sine die. A la déroute politique, s'ajoutait une déroute économique et financière, qui commandait à la France de conserver aux frontières ses protections industrielles et monétaires. J'appartenais alors, comme sous-directeur des Organisations européennes au Quai d'Orsay, à la toute petite équipe de diplomates chargés de mettre en place le Marché commun, et qui vit porter à Bruxelles, par une démarche de Maurice Faure, ministre chargé de l'Europe, l'annonce dramatique de ce renoncement.

Quand nos partenaires virent de Gaulle succéder à Pflimlin, ils ne doutèrent plus qu'en effet, toute leur entreprise était non seulement remise aux calendes, mais définitivement condamnée. Si les dirigeants français, ardents promoteurs de l'idée européenne, avaient dû déclarer forfait, comment de Gaulle, tenace adversaire de la supranationalité, n'allait-il pas sauter sur l'occasion pour tordre définitivement le cou à ce traité mort-né ?

De son côté, l'Angleterre constatait avec soulagement que l'édifice dans lequel elle n'avait pas voulu entrer allait s'effondrer avant même d'être inauguré. Elle s'apprêtait à tirer parti de

la défaillance française pour imposer sa conception purement libre-échangiste de l'espace européen, sans aucune institution communautaire.

Dans l'été et au début de l'automne, pendant que de Gaulle paraissait tout entier occupé à gérer l'affaire algérienne et à bâtir une nouvelle Constitution, nous vîmes les Cinq et l'Angleterre se rapprocher pour évaluer la situation, et tirer les conséquences de l'incapacité française.

Le Général laissa ces espérances, ces calculs et ces inquiétudes « mijoter dans leur jus », comme il disait. Il ne confirma ni n'infirma le message que le Président Pflimlin et son ministre de l'Europe avaient fait passer à nos partenaires. Mais le silence qu'il imposa à notre diplomatie fut naturellement interprété comme la preuve qu'il assumait le renoncement de ses prédécesseurs.

Il n'en était rien. Son silence n'était pas l'expression d'un tacite consentement à l'abandon du traité. Il tenait à préserver le secret le plus absolu sur le plan de redressement qu'à son ombre, préparait le groupe de travail animé par Jacques Rueff, avec Goetze, Guindly, Pompidou. Alors que tout le monde s'attendait à une dévaluation pure et simple, le Général allait faire connaître – à la fin de l'année, après son élection comme premier président de la V^e République, mais avant son installation à l'Élysée – un plan global, qui comporterait notamment une libération radicale des échanges. Il intégrerait ainsi à son propre plan l'exigence du Marché commun. Le signe même de la confiance retrouvée, de l'économie sauvée, c'était que la France pourrait honorer sa parole, spectaculairement.

Le 15 décembre 1958, l'échéance approchant, les Six du Marché commun et, avec la Grande-Bretagne, les Sept de la « zone de libre-échange », se réunirent au siège de l'OCDE, au château de la Muette. La France devait sortir de son silence. Et pourtant, Maurice Couve de Murville ne le pouvait pas ; mais il savait, seul, que quinze jours plus tard, la nouvelle du « plan Rueff-Pinay » allait éclater. Il laissa les délégations dissenter à qui mieux mieux sur nos difficultés, sur les nouvelles voies qu'il fallait explorer. Il laissa le chancelier de l'Echiquier, Sir David Eccles, et le ministre fédéral des Finances Ludwig Erhard élaborer un compromis entre la philosophie des Six et celle des Sept. Mais Couve refusa d'y concourir. Le ministre britannique s'emporta, blâmant l'obstruction que faisait un pays « qui n'exécute aucun de ses engagements ».

Couve, alors, rompit brusquement la discussion. Il fit comme s'il n'y avait pas lieu pour les Six de débattre avec les Sept : comme si les Six devaient continuer à oeuvrer ensemble. Mais il ne s'expliqua nullement sur la façon dont nous pourrions suivre le mouvement, un mouvement que ses promoteurs français eux-mêmes paraissaient avoir définitivement arrêté. La séance atteignit une grande densité, quand Couve lâcha ironiquement : « J'ai le regret d'annoncer qu'aucun accord ne pourra être atteint au cours de la présente séance, même pas sur la date d'une autre réunion. Aucun accord ». Ce n'est que quinze jours plus tard que les participants purent interpréter l'assurance tranquille du chef de notre diplomatie, et surent que, décidément, la France de de Gaulle saurait honorer ses engagements.

La manière dont Couve opéra était bien la sienne. Mais je ne doute pas que le défi à relever compta pour beaucoup, aux yeux du Général, dans sa décision.

Quarante ans d'expérience nous ont appris avec quelle efficacité la machinerie de Jean Monnet a su durer, grignoter les souverainetés nationales, créer un fédéralisme technique dans le vide politique, écarter soigneusement l'idée gaullienne d'une Europe politique, d'une Europe des nations. A la lumière de cette expérience, on peut se demander si de Gaulle a eu raison de ne pas sauter sur l'occasion, offerte par les Anglais, de faire du libre-échange sans aucune institution.

Sans doute, en ce cas, le Marché commun agricole ne serait pas venu équilibrer le Marché commun industriel. Il a été si difficile à arracher à nos cinq partenaires ! Sans la logique

communautaire, cette prouesse aurait été tout à fait impossible. Mais je ne crois pas que, dans l'été 58, cette considération soit entrée en ligne de compte.

En revanche, le Général n'a pas voulu faire exploser le début de réunion organique qui se manifestait en Europe et dont il a pensé tout de suite que la France pouvait et devait prendre la tête. Se rallier à la conception anglaise, c'était faire du libéralisme marchand, mais sans aucun profit politique. D'une certaine façon, c'était ouvrir les portes de l'Europe aux Etats-Unis ; alors que, si la construction européenne avait un sens, c'était dans une marche vers l'indépendance.

En sauvant le Marché commun, le dernier président du Conseil de la IV^e République pensait obtenir l'écoute et la confiance des hommes qui avaient commencé de bâtir l'Europe. Le Marché commun qu'il sauvait, c'était une communauté « continentale », c'est-à-dire, à ses yeux, le contraire d'une communauté atlantique : le début d'un recentrage de l'Europe sur elle-même.

Le 14 septembre 1958, à Colombey, il gagna la partie auprès d'Adenauer, et c'était l'essentiel. Une entente profonde, qui allait durer cinq ans, s'établit entre les deux hommes. Entente un moment assombrie en octobre par la revendication française d'un « directoire à trois » – anglo-franco-américain –, elle fut vite consolidée à Bad Kreuznach en novembre. Adenauer entra dans le jeu du Général et, après l'échec du plan Fouchet, il allait prendre lui-même l'initiative du traité franco-allemand, démarche absolument opposée à l'Europe selon Monnet.

Je crois aussi que le Général était bien conscient que le Marché commun l'aidait à dégager les Français de l'obsession algérienne et à les convaincre que leur avenir n'était pas dans leur passé colonial.

Toutefois, ce choix capital est resté enveloppé d'un halo de non-dit. De Gaulle avait sauvé le Marché commun, mais enfin ce n'était pas son enfant. Il ne cessait d'y voir tous les défauts originels dont étaient responsables « les illuminés de La Haye » (ainsi appelait-il les adeptes du Mouvement européen, né à La Haye en 1948). Il ne se fit pas gloire du sauvetage. Et il ne fut rassuré qu'après la crise de 1965, quand le compromis de Luxembourg du 30 janvier 1965, obtenu au forceps, lui garantit que, pour les questions essentielles, on en resterait à la règle de l'unanimité.

Je l'ai souvent entendu menacer de mettre un terme au Marché commun, si nos partenaires ne le pratiquaient pas dans l'esprit qu'il souhaitait. Mais je ne l'ai jamais entendu regretter la décision qu'il avait prise en décembre 1958. « La politique est l'art des réalités », aimait-il à dire. Il y avait une réalité dans le vouloir-vivre européen. C'est ce qu'il y avait de positif dans cette idée que son art voulait faire ressortir. Comme il me le disait treize mois plus tard, en janvier 1960 : « Il faut que l'Europe occidentale s'organise, autrement dit que ses Etats se rapprochent, d'Amsterdam à la Sicile, de Brest à Berlin, de façon à devenir capables de faire front aux deux mastodontes, les Etats-Unis et la Russie. Tant que nos pays sont dispersés, ils sont une proie facile pour les Russes, comme les trois Curiaces arrivant séparément face à Horace [...]. Il faut commencer par ces cinq ou six pays qui peuvent former le noyau dur ; mais sans rien entreprendre qui puisse barrer la route aux autres ». Il ajoutait : « Chaque peuple est différent des autres, incomparable, inaltérable, irréductible. Si vous voulez que des nations s'unissent, ne cherchez pas à les intégrer comme on intègre des marrons dans une purée de marrons ».

C'est à cela sans doute qu'il pensait en 1958, quand il décida qu'à tout prendre, la signature de Christian Pineau et de Maurice Faure méritait bien d'être honorée. Assumer le passé, c'était encore là sa façon de ne pas « insulter l'avenir ».